

CONSEIL DE LA SIMPLIFICATION POUR LES ENTREPRISES



5 janvier 2017 – n°2



Madame, Monsieur,

Au nom du Conseil de la Simplification pour les entreprises, nous souhaitons vous adresser nos meilleurs vœux de réussite pour cette année 2017. Dans cette seconde édition de notre lettre d'informations, vous pouvez retrouver nos derniers travaux, les dernières mesures effectives en 2016, et nos points d'agenda pour cette nouvelle année.

2017 sera résolument tournée vers un approfondissement des travaux de simplification lancés depuis 2013.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Bien à vous,

Françoise Holder et **Laurent Grandguillaume**,
co-présidents du Conseil de la simplification pour les entreprises

> [Consulter le blog du Conseil de la simplification pour les entreprises](#)

ACTUALITÉS

Le Conseil de la Simplification « s'exporte » : participation à la réunion RegWatch à la Haye

Le Conseil de la simplification a été invité à La Haye par l'association "Regwatch" des entités indépendantes européennes chargées de contrôler la qualité des études d'impact et de mesurer la réduction de la charge administrative (Allemagne, Royaume-Uni, Suède, Norvège, République Tchèque, Pays-Bas). Les travaux du Conseil ont été présentés par Gérard Huot, secrétaire général. Les échanges ont porté sur le partage d'expériences (méthode d'évaluation, objectif de réduction de charges et évolution du rôle de ces entités en matière d'évaluation ex post des réglementations) et se poursuivront avec le Conseil en 2017.

Un atelier co-animé par le Conseil, à Marseille, en partenariat avec le Conseil Régional de l'Ordre des experts-comptables (CROEC) de la région PACA

Un atelier dédié au respect des obligations fiscales et sociales a été organisé par le Conseil de la Simplification pour les entreprises mercredi 30 novembre 2016 à Marseille. Celui-ci, co-animé par Gérard Huot, secrétaire général du Conseil de la simplification pour les entreprises, a réuni des experts-comptables de la région PACA, ainsi que des représentants de la Direction Régionale des Finances Publiques de Marseille. Cet atelier a permis de générer plusieurs propositions concrètes de simplification, en matière d'obligations fiscales, d'obligations sociales et de droit des sociétés.

Le Conseil de la Simplification pour les entreprises et la Médiation des entreprises s'associent pour mener des travaux conjoints sur l'harmonisation de la facturation

Ils débutent le 12 janvier 2017 et ont pour objectif de lever les freins rencontrés par les entreprises dans l'établissement de leur facturation, afin d'améliorer les délais d'encaissement.

L'objectif principal du **Médiateur des entreprises** est d'aider les entreprises et les organisations publiques et privées dans la résolution de leurs litiges et, plus largement, de faire évoluer les comportements et d'améliorer la confiance entre acteurs économiques, dans le souci de rééquilibrer les relations clients-fournisseurs et de valoriser l'innovation.

En savoir plus : <http://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>

Intervention de Françoise Holder lors du colloque au Conseil d'Etat sur « La simplification du droit et de l'action administrative »

Le vendredi 16 décembre, Françoise Holder est intervenue lors d'une table ronde consacrée à la « Simplification en faveur des entreprises » dans le cadre de ce premier colloque organisé conjointement par le Conseil d'Etat et la Cour des comptes. A cette occasion, la co-présidente du Conseil a rappelé les efforts entrepris conjointement avec le gouvernement depuis janvier 2014 pour alléger la charge administrative des entreprises.

LES DERNIÈRES MESURES MISES EN ŒUVRE

L'assouplissement de la réglementation applicable aux immeubles de moyenne hauteur permet de diminuer leur coût d'exploitation

La réglementation applicable aux immeubles de moyenne hauteur pouvait conduire à une surcharge de leur coût d'exploitation (jusqu'à + 150%), en raison de la présence obligatoire de personnels de sécurité incendie 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Aussi, la réglementation a été adaptée pour diminuer le coût d'exploitation de ces immeubles, tout en garantissant un niveau de sécurité et de prévention équivalent. Concrètement, le nombre d'agents SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) est désormais réduit en fonction des périodes d'occupation et une plus grande polyvalence est recherchée afin de mutualiser les compétences.

> [En savoir plus](#)

L'autorisation de travail de moins de 3 mois pour les étrangers n'est désormais plus nécessaire dans certains domaines

Désormais, l'exercice de certaines activités est facilité, grâce à la dispense d'autorisation de travail pour les séjours inférieurs ou égaux à 3 mois, pour les étrangers, ressortissants de pays tiers, venant sur le territoire français en vue d'y exercer une activité professionnelle salariée. Cette disposition concerne des domaines professionnels particulièrement importants pour l'attractivité de la France comme le sport, la culture, le mannequinat, les manifestations ponctuelles et les missions d'audit et d'expertise.

L'assouplissement de l'obligation de mise à disposition de vestiaires se traduit par un allègement des charges pour l'employeur

Si les activités exercées ne nécessitent pas que le travailleur change de tenue, il suffira qu'il dispose à proximité de son poste de travail, d'un moyen de rangement individuel et adapté répondant à certaines exigences (notamment fermeture à clef).

> [En savoir plus](#)

La révision du champ d'autorisation d'entrée en flotte des navires de pêche permet à un plus grand nombre de professionnels d'exercer leur activité

Pour exercer leur activité, les navires de pêche professionnels devaient obtenir une autorisation administrative préalable à leur entrée en flotte. Le champ de l'autorisation d'entrée en flotte a été révisé, pour permettre à un plus grand nombre de navire de bénéficier de cette autorisation.

> [En savoir plus](#)

AGENDA

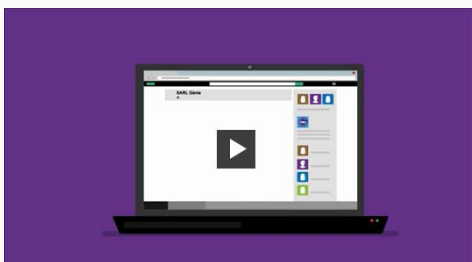
12 janvier – Atelier sur l'harmonisation de la facturation, co-organisé avec la Médiation pour les entreprises

17 janvier – Atelier innovation

19 janvier – Conseil de la simplification pour les entreprises

19 janvier – Événement « La simplification en faveur du développement des entreprises innovantes » organisé par le Comité Richelieu

VIDÉO



> [Simplifier l'agrément « reconnu garant de l'environnement » \(RGE\)](#)

Retrouvez l'actualité du Conseil de la simplification pour les entreprises sur simplifier-entreprise.fr



Directeurs de publication : Laurent Grandguillaume et Françoise Holder

Contact : conseil.simplification@modernisation.gouv.fr

[Cliquez ici](#) pour vous désabonner.